



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

Direction
des programmes -
Rapport
pour spécialistes

Programme triennal de contrôle des
probationnaires CaVIC:

Incidence du choix des agents, de la
surveillance par des volontaires et
des méthodes de surveillance sur les
taux de récidive.

No. 1984-82

HV
9275
A5
1984
F
c.3

du Solliciteur général du Canada

Secretariat

Copyright of this document does not belong to the Crown.
Proper authorization must be obtained from the author for
any intended use.
Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent
pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent
document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

HV
9275
A5
1984
F
C.3

Don Andrews
Enquêteur principal

W. Friesen
Assistant de recherche

Faculté de psychologie
Université Carleton
Ottawa, Ontario

Jerry J. Kiessling
Services de probation et des libérations conditionnelles
Ministère des Services correctionnels de l'Ontario
Ottawa, Ontario

LIBRARY
MINISTRY OF THE SOLICITOR
GENERAL OF CANADA

OCT 29 1987

BIBLIOTHÈQUE
MINISTÈRE DU SOLICITEUR
GÉNÉRAL DU CANADA
OTTAWA, ONTARIO
K1A 0P8

(Programme triennal de contrôle des
probationnaires CaVIC: /

Incidence du choix des agents, de la
surveillance par des volontaires et
des méthodes de surveillance sur les
taux de récidive.

No. 1984-82

Rapport final présenté au ministère du Solliciteur général, Canada.
Les opinions exprimées dans ce document ne reflètent pas obligatoirement le
point de vue de ce ministère ou du ministère des Services correctionnels de
l'Ontario. Nous remercions Mmes Wendy Watkins et Susan Mickus pour leur
contribution à ce programme, ainsi que Mme Jody Gomber (Recherche
correctionnelle; Solliciteur général) et M. Andy Birkenmeyer (Services de
recherche, ministère des Services correctionnels de l'Ontario).

RÉSUMÉ

Les probationnaires qui ont participé au programme CaVIC ont fait l'objet d'un contrôle postérieur au programme d'une durée de trois ans. La présence ou l'absence de nouvelles condamnations officielles a été attestée par le Service de dactyloscopie de la G.R.C. à l'égard de 185 des 190 probationnaires initialement inscrits au programme CaVIC.

Les agents de probation ont été classés au moyen de tests papier-crayon préalables mesurant leur degré de réceptivité aux personnes, ainsi qu'aux règles et procédures conventionnelles. Les probationnaires jumelés aux agents réceptifs à la fois aux personnes et aux procédures ont maintenu un faible taux de récidive jusqu'à la fin de la période de contrôle, par comparaison aux probationnaires surveillés par les autres agents. En outre, ils ont été incarcérés moins longtemps pendant la période de contrôle.

Dans l'ensemble, les bénévoles ont exercé une surveillance tout aussi efficace que les professionnels. Il semble en outre que le recours aux techniques d'intervention différentielle soit susceptible de faire diminuer le taux de récidive.

Les mesures comportementales objectives des méthodes de surveillance employées sont demeurées valides pour l'établissement des prévisions jusqu'à la fin de la période de contrôle. L'une d'elles, l'utilisation des ressources communautaires, est devenue un facteur important au cours de la période de contrôle. Les méthodes suivantes ont été reliées à des taux de récidive

relativement faibles : utilisation de l'autorité inhérente au rôle de l'agent; imitation anticriminelle ou manifestation concrète d'opinions anticriminelles; résolution de problèmes axée concrètement sur la communauté; utilisation des ressources communautaires et faible utilisation des techniques d'écoute active non-directive prônées par l'école relationnelle de counselling et de surveillance. Les méthodes de surveillance les plus efficaces ont semblé particulièrement importantes pour le traitement des probationnaires les plus susceptibles de récidiver.

L'utilité des tests préalables d'évaluation des caractéristiques des probationnaires pour prévoir le taux de récidive au cours de la période de contrôle s'est graduellement confirmée; même un bref inventaire socio-historique a permis de déceler les échelles risque-besoin éventuelles.

De concert avec les autres études examinées dans la série CaVIC, les conclusions laissent supposer qu'une mise en oeuvre et une évaluation générales et conceptuelles du programme sont susceptibles de contribuer effectivement à la réalisation des objectifs des organismes correctionnels. Les méthodes employées par les agents de probation ont des répercussions concrètes et la sélection, la formation, la création de nouveaux rôles et les stratégies d'intervention différentielle sont tous des facteurs susceptibles d'améliorer considérablement la qualité des services correctionnels.

INTRODUCTION

Le programme CaVIC (Canadian Volunteers in Corrections) était une étude de trois ans portant sur la qualité et l'efficacité de la surveillance individuelle des probationnaires adultes (Andrews, Kiessling et al., 1979). Cette étude s'est déroulée au Ottawa Adult Probation and Parole Office vers le milieu des années 70. Le présent rapport fait état des conclusions d'un contrôle postérieur au programme d'une durée de trois ans. Un tel contrôle est important dans la mesure où il permet d'évaluer la persistance des effets du traitement et d'étudier la possibilité que la récidive en cours de programme et la récidive postérieure au programme soient déterminées par des facteurs différents. Il est généralement admis que la répression de la criminalité est l'un des objectifs des services correctionnels; nous devons envisager sérieusement la possibilité que les mesures adoptées aient des répercussions différentes sur la récidive selon qu'elle survient en cours de programme ou par la suite.

Le programme CaVIC portait sur six questions d'ordre général en matière de programmes correctionnels :

- 1) Le facteur bénévolat. On a comparé la qualité et l'efficacité de la surveillance individuelle exercée par les bénévoles à la surveillance dispensée par les agents de probation professionnels.
- 2) Le facteur sélection. Il s'agissait de déterminer si le choix des agents affectés à la surveillance directe en fonction des traits de caractère révélateurs de prédispositions à la surveillance efficace peut améliorer la qualité et l'efficacité des services.

- 3) Le facteur méthodes. Vu l'attitude négative envers toutes formes de traitement qui a prévalu au cours des années 70, d'importantes questions ont été examinées, telles l'élaboration de mesures comportementales objectives des services directs et le lien éventuel entre ces mesures et les variations subséquentes du taux de récidive. Si l'on pouvait mettre au point des définitions opérationnelles objectives de certaines "méthodes efficaces", il serait possible d'améliorer la formation et la surveillance des travailleurs affectés aux services directs avant leur entrée en fonction et en cours d'emploi.

- 4) Traitement différentiel. Les contrevenants constituent un groupe hétérogène, d'où la possibilité que l'impact des facteurs bénévolat, sélection et méthodes dépende des caractéristiques particulières de chaque probationnaire.

- 5) Indices de récidive. Le programme CaVIC était l'une des premières études canadiennes comportant des tests préalables pour mesurer diverses caractéristiques des probationnaires adultes; il a donc été possible d'étudier les indices de récidive qui leur sont inhérents. Ces renseignements ont influé sur l'élaboration des barèmes permettant de mesurer les risques et les besoins.

- 6) Identification des indices fonctionnels. Le programme CaVIC comportait la reprise, six mois plus tard, d'une batterie complète de tests d'attitude et de personnalité, ce qui a permis d'évaluer

la "validité fonctionnelle" des caractéristiques des clients et de la perception de leur situation. Le concept de "validité fonctionnelle" (Andrews, 1981a) pourrait constituer une solution de rechange importante aux méthodes de validité longitudinale et transversale utilisées en sciences sociales et en sciences du comportement. Bref, il s'agit d'identifier les caractéristiques des contrevenants et les situations qui, une fois modifiées, peuvent faire varier par la suite les risques de récidive. La réponse à cette question est essentielle pour établir les objectifs intermédiaires d'une modification des programmes correctionnels.

Fondement conceptuel du programme CaVIC

Le programme CaVIC a été conçu dans une perspective générale d'apprentissage social relativement au comportement criminel et aux services correctionnels. Cette orientation était assortie d'un modèle interdisciplinaire d'évaluation et de mise en oeuvre des programmes ayant pour but d'établir des liens spécifiques entre les intérêts divers des théoriciens, des chercheurs, des praticiens et des directeurs de programme (Andrews, 1980a; Andrews et Kiessling 1980; Kiessling et Andrews, 1980). En résumé, la création de nouveaux rôles (celui des bénévoles, par exemple) et le contrôle des facteurs formation et sélection pourraient permettre aux directeurs de programmes d'encourager les praticiens à utiliser des méthodes efficaces. Par ailleurs, la théorie et la recherche semblent indiquer l'existence de liens entre la structure du programme, les méthodes employées et les répercussions provisoires et finales sur le contrevenant.

L'étude du comportement criminel sous l'angle de l'apprentissage social révèle que les caractéristiques d'une personne et sa situation peuvent dicter un comportement criminel, dans la mesure où ces caractéristiques reflètent ou influencent les récompenses et les coûts réels ou escomptés résultant d'un comportement criminel ou non. Les récompenses, les coûts et les attentes quant à leur réalisation peuvent résulter du choix personnel ou d'une volonté extérieure. Les contingences résultant d'un choix personnel traduisent souvent une autogestion conforme aux lignes de conduite personnelles. Ces lignes de conduite peuvent découler d'attitudes, de valeurs et de convictions personnelles à l'égard de la loi, des contraventions, des contrevenants et des objectifs non criminels. Par conséquent, il est possible de réorganiser les récompenses et les coûts de façon à décourager les comportements criminels en modifiant les attitudes et les convictions dans un but anticriminel.

Les coûts et les récompenses résultant d'une volonté extérieure sont de nature diverse, mais l'approbation et la désapprobation interpersonnelles semblent constituer des facteurs particulièrement importants, tout comme l'argent et les biens matériels. L'une des méthodes globales permettant de modifier radicalement les récompenses et les coûts afin de décourager les comportements criminels consiste à augmenter le nombre, la variété et la qualité des récompenses dans les milieux de comportement anticriminel tels la maison, l'école, le travail et les groupes de pairs.

Notre version de la théorie de l'apprentissage social est expliquée

dans ses grandes lignes au Chapitre 1 de Messrs. Andrews, Kiessling et al. (1979) et a été utilisée dans la monographie de M. Andrews (1979a) sur les méthodes correctionnelles. Un exposé plus complet (Andrews, 1980b) apporte des nuances et des précisions importantes, mais en règle générale, les mesures correctionnelles visant à réduire le taux de récidive postérieur au programme devraient se fixer et atteindre les objectifs intermédiaires suivants :

- a) modification anticriminelle des attitudes et des convictions personnelles; ou
 - b) augmentation des récompenses et diminution des coûts afférents aux objectifs non criminels;
- ou ces deux objectifs à la fois.

Le fait de préciser les objectifs en fonction des caractéristiques fonctionnelles du contrevenant et de sa situation n'implique pas que la poursuite de ces objectifs se produit dans un néant politique, économique ou moral. À l'instar de tout autre domaine des sciences sociales et humaines, les services correctionnels tiennent compte des droits des travailleurs et des contrevenants ainsi que des attentes du public.

On a émis l'hypothèse voulant que l'utilisation de l'autorité inhérente au rôle du travailleur (Andrews, 1979a, Chapitre 2) et l'imitation anticriminelle et le renforcement différentiel (Andrews, 1979a, Chapitre 3) soient deux importants groupes de méthodes susceptibles d'influer sur les sentiments personnels :

Autorité - Le recours à l'autorité implique l'étude explicite des conditions officielles de probation, des sanctions officielles reliées à ces règles, ainsi que la tentative de concrétiser ces règles et ces sanctions pour les mettre à la portée du contrevenant. Cette définition de l'autorité est fort éloignée de celle qu'on associe habituellement à la "domination interpersonnelle" ou à l'application de la "force brute". Elle consiste à préciser les contingences et, à notre avis, elle impose un devoir au travailleur tout en conférant au contrevenant le droit de comprendre en détail sa situation et celle du travailleur face à la loi, aux tribunaux et à l'organisme correctionnel.

Imitation anticriminelle et renforcement différentiel - Les travailleurs qui ont recours aux méthodes d'imitation manifestent clairement des sentiments et des comportements anticriminels et prosociaux. Quant au renforcement différentiel, il s'agit du degré d'approbation et de désapprobation différentielle que les agents expriment en réponse aux manifestations anticriminelles et procriminelles du contrevenant. Idéalement, la désapprobation est toujours assortie de la présentation de solutions de rechange anticriminelles. (Andrews, 1980c, analyse du contenu des manifestations anticriminelles et procriminelles).

Selon une autre hypothèse, la résolution de problèmes et l'utilisation des ressources communautaires (Andrews, 1979a, Chapitre 4) constituent deux importants groupes de méthodes pouvant influencer sur l'ampleur des récompenses (augmentation) et des coûts (diminution) :

Résolution de problèmes - Dans le cadre d'une surveillance individuelle, la résolution de problèmes implique l'évaluation des sources de déficit des récompenses et d'excédent des coûts, ainsi que la planification et la mise en oeuvre systématiques de mesures visant à faire augmenter les récompenses et diminuer les coûts en milieu non criminel. Les déficits des récompenses trahissent parfois la difficulté d'accès à des milieux non criminels, le comportement inadéquat du contrevenant dans un milieu donné et l'inéquité de la distribution des récompenses dans un milieu donné, en dépit d'un comportement conforme à la norme. Dans le cadre du programme CaVIC, on a procédé à l'étude de trois sous-ensembles de la résolution de problèmes : résolution de problèmes axée sur les aspects concrets de la communauté (maison, travail, etc.), sur l'aspect personnel et émotif (objectif typique des méthodes psycho-dynamiques) et sur l'aspect récréatif (fondamental dans les programmes de bénévoles).

Utilisation des ressources communautaires - Dans le cadre d'une surveillance individuelle, cet ensemble de méthodes concerne essentiellement les services d'orientation : il peut s'agir d'un simple conseil ou de la planification concrète des moyens d'accès à ces ressources. Bien que les modèles de renvoi à divers types d'aide communautaire soient fort attrayants sur les plans théorique et politique, notre étude des publications ne nous a apporté aucune preuve systématique ou empirique de leur efficacité.

L'autorité, l'imitation anticriminelle, la résolution de problèmes et l'utilisation des ressources communautaires sont des tentatives directes, et plutôt directives, visant à modifier l'équilibre des récompenses et des coûts réels attachés aux comportements criminels et non criminels. Ces méthodes contrastent vivement avec l'importance accordée au facteur socio-émotif (ou à la "relation" ou "cohésion") qu'on retrouve fréquemment dans les publications sur le counselling, les premiers écrits sur la "sociologie clinique" et les modèles d'action bénévole fondés sur l'amitié (Andrews, 1979b et Andrews, 1979a, chapitre un). Nul n'est besoin d'un raisonnement fondé sur la science du comportement pour accepter ou préconiser une approche humaine voulant que les contrevenants soient écoutés et traités avec dignité et dans le respect de leurs droits. Toutefois, certaines tendances du counselling correctionnel ont modifié cet énoncé fondamental en considérant les méthodes non directives et axées sur la relation comme l'unique ou la principale façon d'influer sur les résultats des services correctionnels. L'hypothèse voulant que la cordialité des relations entre travailleurs et contrevenants se traduise par des résultats positifs ou négatifs, selon que le travailleur ait ou non recours aux méthodes directives, semble une suggestion plus raisonnable (Andrews, 1980a).

Sur le plan des relations, le programme CaVIC a étudié les conditions permettant d'établir un lien entre la récidive et l'évaluation objective des méthodes axées sur la relation employées par le travailleur. Ces méthodes comprennent l'écoute active (paraphraser l'essentiel du discours et résumer les sentiments), les manifestations d'amitié, les révélations personnelles et la précision ou le caractère concret de la manifestation. Nous soulignons que pour l'évaluation de ces méthodes, contrairement à celle de l'autorité et de

l'imitation et du renforcement anticriminels, il est inutile de faire des distinctions quant au contenu anticriminel ou procriminel des manifestations.

Conclusions du programme CaVIC

Le facteur bénévole - Par comparaison aux services offerts par les professionnels, la surveillance effectuée par les bénévoles a mis davantage l'accent sur la fréquence des contacts. En outre, les bénévoles ont davantage axé leur intervention sur la relation, alors que les professionnels ont eu recours aux services directifs. Lors de l'évaluation objective des méthodes employées au cours des séances de surveillance enregistrées sur magnétophone, les professionnels ont paru maîtriser davantage les interventions brèves et directives. En moyenne, les rencontres entre bénévoles et probationnaires ont été plus fréquentes, mais les services dispensés lors des rencontres entre professionnels et probationnaires étaient de meilleure qualité.

Le facteur sélection - Dans une optique théorique globale, les deux dimensions pertinentes d'une méthode efficace seraient l'aptitude à établir une relation interpersonnelle de qualité, ainsi qu'une disposition à établir des contingences anticriminelles. L'échelle d'empathie de Hogan (1969) mesurait la prédisposition de l'agent à adopter un style d'interaction ouvert, chaleureux et souple, alors que l'échelle de socialisation de Gough (1969) évaluait son degré de sensibilité aux règles et procédures conventionnelles. Le degré d'empathie de l'agent s'est confirmé dans les évaluations positives des directeurs du programme, ainsi que celles des probationnaires et des agents eux-mêmes sur la qualité de la relation interpersonnelle établie en cours de surveillance. Le

degré de socialisation de l'agent s'est confirmé dans les évaluations positives des probationnaires et de leur agent quant à l'aide apportée aux probationnaires. Bref, le consommateur (travailleur, client et directeur) était relativement satisfait lorsque le travailleur faisait preuve de sensibilité envers les personnes et les formalités.

Le degré de socialisation de l'agent a également eu des répercussions sur l'évaluation des méthodes employées au cours des séances de counselling enregistrées. Les résultats du test de socialisation ont été reliés à un degré relativement élevé d'imitation antictiminelle et de renforcement différentiel, ainsi qu'à un degré relativement faible de manifestations amicales non directives. On a remarqué avec intérêt que les résultats du test d'empathie ne présentaient aucun lien avec les méthodes employées au cours des séances enregistrées. Il semble que la prédisposition de l'agent à adopter un style d'intervention ouvert, chaleureux et souple -- style que les directeurs du programme et les probationnaires ont inclus dans leurs évaluations -- soit fort différente des méthodes de relation plus techniques telles "l'écoute active".

Il importe de noter que les probationnaires jumelés aux agents jugés très empathiques et très socialisés ont davantage modifié leurs attitudes antictiminelles et ont été moins portés à la récidive en cours de programme que ceux qui relevaient d'autres agents.

Le facteur méthode - Les analyses psychométriques des évaluations comportementales objectives des méthodes de surveillance au cours des séances enregistrées ont révélé un degré de fiabilité relativement élevé entre les résultats des tests, ainsi que certaines corrélations statistiques fiables avec la récidive en cours de programme. En résumé, le recours à l'autorité, l'imitation et le renforcement anticriminels et la résolution de problèmes axée sur la communauté ont permis de prévoir un taux relativement faible de récidive en cours de programme. L'utilisation des ressources communautaires n'a pas influé sur le taux de récidive, alors que les techniques d'écoute active ont été reliées à des taux de récidive relativement élevés.

Le traitement différentiel - Grâce à l'aide inestimable apportée par l'étude de Glaser (1974), notre méthode fondée sur l'apprentissage social nous permet d'utiliser les techniques dominantes de traitement différentiel pour simplifier la classification des contrevenants, laquelle ne comporte plus que trois dimensions : liens avec la criminalité (antécédents, relations et sentiments criminels), liens avec les conventions (antécédents de participation réussie à des activités conventionnelles) et sensibilité interpersonnelle (empathie). Le contrevenant qui présente des liens étroits avec la criminalité et est peu attaché aux conventions est très enclin à la récidive et doit être soumis aux méthodes de surveillance, d'autorité et de résolution de problèmes les plus strictes. Par contre, si les liens sont relâchés avec la criminalité et plus serrés avec les conventions, le contrevenant est moins susceptible de récidiver, sauf en cas de réaction à une émotion ou à une situation, et ne devrait peut-être faire l'objet que d'une "non-intervention radicale". La sensibilité interpersonnelle des contrevenants permet de prédire leur réaction à

une surveillance axée sur la relation et leur faculté de saisir les allusions plus voilées au comportement antiricriminel. Les principales conclusions du programme CaVIC sont les suivantes :

- a) la surveillance intensive et axée sur la relation offerte par les bénévoles a donné de meilleurs résultats avec les contrevenants les plus susceptibles de récidiver, surtout lorsque ces derniers faisaient preuve d'une sensibilité interpersonnelle;
- b) la technique d'écoute active était particulièrement inappropriée pour les probationnaires les moins sensibles sur le plan interpersonnel; et
- c) les agents très empathiques et très socialisés étaient les plus efficaces, peu importe le genre de probationnaire.

Le présent rapport reprend ces questions et conclusions à l'égard des nouvelles condamnations officielles manifestes au terme d'une étude triennale de suivi du programme. Il porte également sur certains indices de récidive et mentionne ceux qui semblent présenter une certaine importance fonctionnelle.

MÉTHODE

La monographie technique initiale (Andrews, Kiessling et al., 1979 et annexes) comporte une description des méthodes du programme CaVIC trop détaillée au regard des besoins de la majorité des lecteurs. Ceux dont les intérêts sont limités en matière de considérations techniques préféreront consulter le résumé du programme CaVIC initial (Andrews et Kiessling, 1980).

En résumé, 190 probationnaires adultes ont été jumelés au hasard à des agents de surveillance bénévoles (n = 94) ou professionnels (n = 96). Les bénévoles n'étaient pas considérés comme des "compagnons", mais bien comme des "agents de probation adjoints" et travaillaient sous la surveillance des professionnels. Au sein des groupes de bénévoles (n = 60) et de professionnels (n = 14), le jumelage des probationnaires s'est fait selon la disponibilité, sans tenir compte des caractéristiques de l'agent ou du probationnaire. On conseille au lecteur qui aimerait appliquer les conclusions à son organisme de consulter les rapports initiaux du programme CaVIC, qui contiennent des renseignements détaillés sur les participants, leur rôle et leur formation. Nous estimons que l'intégrité de l'expérience a été maintenue aux fins de l'étude des facteurs bénévolat, sélection et traitement différentiel, mais nous remarquons que l'analyse des séances de surveillance enregistrées porte sur un échantillon considérablement moindre (n = 48).

On a pu identifier 185 des 190 probationnaires initiaux du programme CaVIC grâce aux données sur le nom et la date de naissance consignées dans les dossiers F.P.S. de la G.R.C. La G.R.C. nous a demandé de souligner que sans

empreintes digitales, l'identification n'est pas garantie. Toute nouvelle condamnation au cours des 36 mois qui ont suivi la fin de la période de probation a été acceptée comme preuve de récidive. On a codé le nombre de nouvelles condamnations, ainsi que la peine imposée par le tribunal. On s'est également servi des dossiers F.P.S. pour calculer le nombre de mois d'incarcération au cours de la période de contrôle postérieure au programme. Le dossier F.P.S. ne comprend que les nouvelles condamnations assorties d'empreintes digitales; il s'agit donc d'une sous-estimation même par rapport au taux de criminalité officiel. Nous savons par exemple que seuls 84 pour cent des récidivistes ayant participé au programme auraient été identifiés si l'on avait eu recours aux dossiers F.P.S. pour calculer le taux de récidive en cours de programme. Ce taux a été calculé en fonction des rapports des agents de surveillance sur les nouvelles condamnations relatives aux infractions perpétrées pendant la durée du programme. Nous ignorons le nombre de condamnations postérieures au programme qui ont trait à des infractions perpétrées avant la fin de la période de probation mais, la période de contrôle ayant duré trois ans, il est peu probable que ces cas modifient considérablement les conclusions. Nous ne soutenons pas que les taux de récidive mentionnés constituent des estimations exactes absolues. Toutefois, rien ne nous porte à croire que les écarts entre les taux de récidive calculés en fonction des variables du programme ne soient de quelque façon biaisés.

L'annexe A présente une vue d'ensemble des mesures de récidive et de leur corrélation. Le chapitre intitulé Résultats et analyse comprend l'analyse des variables du programme.

RÉSULTATS ET ANALYSE

Les facteurs sélection et bénévolat

Les résultats, mis à l'essai, des agents ayant subi des tests d'empathie et de socialisation étaient partagés selon leurs médianes respectives de manière à former le facteur sélection: les agents qui affichaient un niveau élevé d'empathie et de socialisation étaient comparés aux autres agents. Le facteur bénévole comportait des comparaisons entre la surveillance par les bénévoles et la surveillance par les professionnels. Les analyses de la variance en matière de récidive comprenaient le sexe du probationnaire à titre de covariée, ainsi que les caractéristiques suivantes, mises à l'essai, du probationnaire à titre de facteurs supplémentaires: empathie (partage médian), identification avec les autres criminels (partage médian) et âge-socialisation (moins de 20 ans et en deçà de la médiane sur la socialisation à l'encontre des autres probationnaires.) Le tableau 1 présente un résumé des écarts dans les taux de récidive. Le tableau 2 présente l'indice moyen de récidive pour les probationnaires surveillés par les agents affichant un niveau élevé d'empathie et de socialisation et pour ceux qu'avaient surveillés les autres agents.

La surveillance exercée par les agents qui affichaient un niveau d'empathie et de socialisation élevé a entraîné une baisse sensible des taux de récidive ($p < .02$, en cours de programme; $p < .04$, à la fin de la période de contrôle), une baisse de la moyenne des nouvelles condamnations ($p < .007$, en cours de programme; $p < .09$, à la fin de la période de contrôle), des peines moins sévères ($p < .008$, en cours de programme; $p < .01$ à la fin de la période de

contrôle) et un nombre inférieur de mois d'emprisonnement pendant la période de contrôle postérieure au programme ($p < .04$). En bref, les résultats semblent indiquer que lorsqu'un directeur de programme jumelle un probationnaire à un agent présentant un niveau élevé d'empathie et de socialisation, il peut obtenir une réduction spectaculaire du taux de récidive, atteignant près de 50 % en cours de programme et plus de 30 % à la fin de la période triennale de contrôle.

Le fait que la surveillance soit confiée à des bénévoles ne semble aucunement influencer sur le taux de récidive. Les surveillants bénévoles ont été dans l'ensemble aussi efficaces que les surveillants professionnels. Il faut donc déduire de ces résultats que les ressources économiques, politiques et éducationnelles associées à la participation des citoyens peuvent être utilisées sans crainte d'une hausse des taux de récidive.

Les conclusions relatives aux facteurs sélection et bénévolat ont des conséquences pratiques majeures et évidentes. C'est pourquoi on a étudié ces facteurs plus en détail. Il était particulièrement intéressant de se demander si l'importance du facteur sélection variait en fonction du statut professionnel de l'agent. Des preuves d'interactions entre le facteur sélection et le facteur bénévolat ont été décelées en cours de programme et à la fin de la période de contrôle : en cours de programme, $F(1/140) = 3.64$, $p < .06$; période de contrôle, $F(1/140) 2.71$, $p < .10$.

Le tableau 3 révèle que les professionnels jugés très empathiques et très socialisés obtenaient un taux de récidive moins élevé que les autres professionnels, mais pas à un degré statistiquement significatif. C'est parmi les bénévoles que les effets du facteur sélection se sont faits le plus sentir. En fait, une analyse détaillée du tableau 3 démontre que lorsqu'un bureau met sur pied un programme bénévole afin de réduire le taux de récidive, il ne retire aucun avantage à employer des bénévoles, à moins que ceux-ci ne fassent partie du type très empathique et très socialisé. Les autres bénévoles avaient tendance à être moins efficaces que les professionnels, quel que soit le degré d'empathie et de socialisation de ceux-ci.

L'étude du tableau 3 soulève deux intéressantes questions d'ordre pratique. D'une part : la formation, l'expérience ou le rôle particulier des professionnels ont-ils permis d'atténuer les effets de leurs prédispositions naturelles? Dans l'affirmative, il est permis de croire que l'on peut

améliorer l'efficacité des bénévoles moins bien prédisposés en leur donnant une formation. D'autre part, les effets des prédispositions de la personnalité ne sont-ils renforcés que dans des conditions de surveillance intensive (Il faut se rappeler que la surveillance bénévole était relativement intensive). Si les facteurs de personnalité ont une grande importance dans le cadre d'une surveillance intensive, il est possible que les bénévoles moins prédisposés puissent bien fonctionner dans le cadre de programmes de surveillance non intensifs. Ces deux questions requièrent une étude systématique (Andrews et Kiessling, 1979) car toute application générale des critères de sélection exige évidemment qu'un grand nombre de bénévoles se présentent pour chaque programme¹.

À cause du problème pratique (c.-à-d. dans quelle mesure peut-on se permettre d'être sélectif dans le cadre d'un programme), les taux de récidive ont été examinés de nouveau en fonction des quatre types d'agents identifiés par la classification selon l'empathie et la socialisation.

¹ Il existe une troisième hypothèse, étudiée dans la partie suivante des Résultats : il se peut que les effets des facteurs sélection et bénévolat soient des fonctions complexes des caractéristiques des probationnaires.

Le tableau 4 montre que les candidats très empathiques et très socialisés sont les plus efficaces dans la réduction du taux de récidive en cours de programme et durant la période de contrôle postérieure, et que les candidats peu empathiques et peu socialisés sont les moins efficaces. Rappelons que d'après le rapport CaVIC initial, la sélection des candidats préférés serait aussi associée à un niveau de satisfaction relativement élevé de la part des consommateurs, selon que ceux-ci sont travailleurs, clients ou directeurs de programme.

Le rapport initial semblait indiquer que l'addition de l'échelle Identification avec les autres criminels à la batterie de tests de sélection entraînerait un contrôle encore plus grand des taux de récidive. En cours de programme, le taux de récidive des détenus en probation jumelés à des agents très empathiques, très socialisés et dont le degré d'identification est peu élevé, était aussi bas que 5 % (n = 27), par rapport à 25 % (n = 145) pour les autres agents ($F_{1/155} = 6.14$, $p = .01$). Toutefois, à la fin de la période de contrôle, l'effet était tombé à un degré inférieur au niveau de signification statistique conventionnellement établi, 25 % contre 40 % $F_{(1/155)} = 2.12$, ns.

Étant donné le nombre de candidats qui devraient être éliminés suite à l'application de critères de sélection basés sur les trois échelles, la valeur pratique d'une telle stratégie semble limitée. Celle-ci peut avoir une certaine valeur pratique à l'égard du contenu des programmes de formation : les stagiaires peuvent être informés du fait qu'il est prouvé qu'une trop grande identification au groupe-client constitue plutôt un élément négatif. De nouvelles preuves de ce fait ont été présentées par J.S. Wormith (1977), qui a

constaté que les détenus faisaient une évaluation médiocre des bénévoles qui avaient obtenu un résultat élevé sur l'échelle Identification avec les autres criminels.

Le traitement différentiel : les effets des facteurs sélection et bénévolat selon les types de probationnaires.

On a jusqu'ici passé en revue les facteurs sélection et bénévolat sans considérer la possibilité que leurs effets puissent varier en fonction de chaque type de probationnaire. Les stratégies de traitement différentiel sont basées sur la prémisse voulant que le taux de récidive puisse être réduit par le jumelage de chacun des probationnaires au type d'agent ou de traitement le plus approprié. Dans le cadre de l'étude CaVIC, les probationnaires furent jumelés au hasard aux différents types d'agents, bénévoles ou professionnels, sans égard aux caractéristiques révélées par les tests. Cette façon de procéder permet d'étudier ce qui aurait pu arriver si des stratégies de traitement différentiel avaient été utilisées.

De façon générale, les effets du facteur sélection ne variaient pas vraiment en fonction de l'empathie, de la socialisation ou de l'identification aux autres criminels de chacun des probationnaires. Cependant, comme en fait foi le rapport initial, les effets du facteur bénévolat sur le récidivisme en cours de programme fluctuaient selon les résultats sur chacune des échelles d'identification ($F(1/140) = 4.55, p < .03$), d'empathie ($F(1/140) = 5.91, p < .02$) et de socialisation-âge ($F(1/140) = 10.89, p < .001$). À l'exception de l'interaction relative à la socialisation-âge ($F < 1.00, ns$), les interactions

étaient encore manifestes à la fin de la période de contrôle : identification, $F(1/140) = 7.24, p < .008$) et empathie, $F(1/140) = 5.13, p < .025$.

Le tableau 5 présente les tendances générales des résultats. La surveillance exercée par les bénévoles se révélait souvent plus efficace que celle exercée par les professionnels, à l'égard des clients les plus empathiques, de ceux qui s'identifiaient le plus aux contrevenants, et des détenus plus jeunes et non socialisés (en cours de programme seulement). Par contre, la surveillance professionnelle était plus efficace que la surveillance bénévole à l'égard des probationnaires moins empathiques, de ceux qui s'identifiaient moins aux contrevenants et de ceux qui étaient plus âgés ou plus socialisés.

Les résultats du tableau 5 semblent démontrer que le jumelage différentiel intentionnel fondé sur les résultats des probationnaires sur l'échelle d'identification menait à un taux de récidive estimé à 27 %, comparé à 38 % à la fin de la période de contrôle. De même, le fait de jumeler les clients moins empathiques aux professionnels, et les clients plus empathiques aux bénévoles semblait entraîner un taux de récidive de 32 % en période de contrôle.

Tout comme dans le rapport CaVIC initial, les effets du traitement différentiel sont présumés refléter les deux grandes distinctions qui peuvent être établies entre la surveillance des bénévoles et celle des professionnels : les bénévoles exerçaient généralement une surveillance plus soutenue et mettaient un accent plus prononcé sur la relation personnelle (on a constaté une fréquence plus élevée des contacts entre agents et probationnaires). La surveillance intensive était plus efficace avec les clients à hauts risques, et la surveillance favorisant les rapports personnels était plus efficace avec les clients plus empathiques.

Il apparaît maintenant que l'élimination de la récidive chez les probationnaires jeunes et non socialisés dépend étroitement des effets directs de la surveillance intensive des bénévoles. Le taux de récidive de ces probationnaires a connu une hausse spectaculaire durant la période postérieure au programme. Le tableau 5 révèle de plus que les effets de la surveillance bénévole avaient tendance à s'atténuer avec le temps, alors que les effets de la surveillance professionnelle tendaient à augmenter.

Le nombre de cas examinés dans le rapport CaVIC n'était pas assez important pour permettre une étude approfondie, complète et fiable des interactions à un niveau supérieur. Toutefois, à cause des conséquences éthiques et pratiques qu'entraîne l'utilisation des indices de risque dans les stratégies de traitement différentiel, la possibilité d'interactions de niveau supérieur ne pouvait être mise de côté. Le tableau 6 montre les taux de récidive en période de contrôle des cas à faibles risques, à risques moyens et à hauts risques d'après les facteurs sélection et bénévolat. Le nombre de probationnaires représentés dans chacune des cases du tableau est trop faible pour en tirer des conclusions fiables, mais il n'est certainement pas possible d'affirmer que les bénévoles étaient plus efficaces que les professionnels avec les cas à plus hauts risques. Le tableau 6 permet de tirer les conclusions suivantes :

- a) les bénévoles jugés très empathiques et très socialisés se révélèrent plus efficaces avec les probationnaires à risques moyens que les autres bénévoles et que les professionnels;

b) les probationnaires à faibles risques étaient mieux surveillés par les professionnels très empathiques et très socialisés, bien que les bénévoles de la même catégorie se classaient très près derrière ceux-ci;

c) les probationnaires à hauts risques étaient mieux surveillés par les professionnels très empathiques et très socialisés, et moins bien surveillés par les autres catégories de professionnels.

Il est peut-être paradoxal de constater que la dernière analyse (et aussi la plus complexe), des effets du traitement différentiel a essentiellement servi à confirmer les conclusions globales énoncées au début de la section consacrée aux Résultats : la sélection d'agents très empathiques et très socialisés pour la surveillance aura pour effet de réduire le taux de récidive. Pour tous les types de probationnaires et d'agents, que ceux-ci soient bénévoles ou professionnels, le fait d'être empathique et socialisé n'a jamais vraiment été associé à une augmentation du taux de récidive, mais bien plutôt à sa réduction dans la plupart des cas.

Quelques aspects des pratiques correctionnelles et du traitement différentiel

Le tableau 7 donne les corrélations de prédiction entre les évaluations des pratiques et de la récidive fondées sur les enregistrements, en cours de programme et en période de contrôle ultérieure. On a associé aux taux de récidive relativement faibles en cours de programme les pratiques suivantes :

l'autorité (p .004), l'imitation anticriminelle (p .008), le renforcement différentiel anticriminel (p .006) et la résolution de problèmes axée sur une action concrète du milieu (p .002). La méthode de counselling non-directif par l'écoute active (répétition du contenu du message en paraphrasant et en reflétant les différents sentiments) était liée à des taux de récidive relativement élevés en cours de programme (p .02). Les pratiques suivantes n'ont pas été reliées à la récidive en cours de programme : la résolution des problèmes axée sur l'aspect personnel, émotionnel ou récréationnel, l'orientation vers des organismes communautaires, les manifestations de sympathie sans conditions, l'ouverture, et l'offre et la demande d'information.

À la fin des trois ans de contrôle postérieur au programme, les pratiques d'autorité ($p < .05$) et d'imitation anticriminelle ($p < .02$) continuaient d'être associées à de faibles taux de récidive. La validité de prédiction du renforcement différentiel anticriminel et de la résolution des problèmes axée sur l'action du milieu n'avaient plus de valeur statistiquement fiable dans l'échantillon total. C'est plutôt l'orientation vers des organismes communautaires qui est apparue comme un facteur signifiant ($p < .04$). Il semble que le fait d'orienter les probationnaires vers des services qui peuvent assurer un suivi après la période de probation soit une pratique efficace à long terme. À notre connaissance, c'est la première fois qu'il est prouvé de façon systématique et empirique que le fait d'orienter les probationnaires vers différents types d'aide communautaire a des conséquences directes sur la récidive (Andrews, 1979a, Chapitre 4).

L'écoute active continuait d'être liée à une hausse de la récidive à la fin de la période de contrôle. Dans une perspective d'apprentissage social, l'attention personnelle constitue un puissant élément de renforcement. Lorsque cette attention apparemment sans contrainte est offerte à des personnes prédisposées à manifester leurs sentiments procriminels, elle peut être interprétée comme une approbation de l'attitude antisociale du client (Andrews, 1979a, b; 1980a, b). Le tableau 8 présente des preuves étayant fortement cette interprétation. L'écoute active était plus fortement liée à une hausse de la récidive lorsque les agents ne faisaient pas montre d'autorité lors des séances de surveillance.

Le tableau 9 donne les corrélations possibles entre l'évaluation objective des pratiques et la récidive à la fin de la période de contrôle, à l'égard des probationnaires peu et très socialisés (écarts moyens). Les différences des corrélations pour les probationnaires peu et très socialisés sont intéressantes parce qu'elles supposent que le traitement différentiel produit des effets. Les différentes corrélations servent également de mesures de contrôle statistique pour les caractéristiques préalablement testées des probationnaires.

À notre avis, la structure des résultats est remarquablement claire. Les clients à plus hauts risques ont réagi davantage à un degré plus élevé d'autorité, à la méthode de la résolution des problèmes et à une accessibilité accrue aux ressources communautaires. De plus, les clients à risques élevés étaient les plus susceptibles de récidiver lorsqu'il étaient soumis de façon intensive aux méthodes non-directives. L'imitation anticriminelle semble avoir

été également efficace avec les cas à hauts et faibles risques. Ces données sont une suite logique de l'efficacité des agents très empathiques et très socialisés, dont nous avons déjà fait mention.

Les notes infrapaginales du tableau 9 attirent notre attention sur d'autres conclusions intéressantes. Seuls les probationnaires les plus empathiques réagissaient favorablement à une manifestation de sympathie sans réserves, et ils étaient moins négativement affectés par l'écoute active. Il semble que les probationnaires plus empathiques et plus socialisés soient sensibles aux pratiques relationnelles et aussi, croyons-nous, qu'ils captent les messages plus subtils, à teneur prosociale et anticriminelle, communiqués par les agents. Il semble qu'une autorité insuffisante combinée à une écoute active non-directive envers un probationnaire peu empathique équivaut à promouvoir activement la criminalité.

Les résultats sont basés sur des manipulations corrélationnelles plutôt qu'expérimentales, et sont fondés sur un échantillonnage restreint d'individus de sexe masculin. Ces résultats suscitent un certain nombre de considérations d'une valeur pratique immédiate, mais qui demandent aussi une étude systématique et empirique :

- a) contrairement à ce que pourraient laisser croire les nombreuses interprétations erronées de l'évaluation des programmes, les différentes méthodes utilisées par les agents correctionnels influent sur les taux de récidive. On ne peut logiquement rejeter

les résultats recueillis en les attribuant au simple fait qu'il s'agit de probationnaires; on ne peut les considérer comme un reflet de la sélection des cas à faibles risques (les effets étaient plus visibles chez les clients à hauts risques); on ne peut non plus attribuer ces résultats à quelque pouvoir magique de la personnalité des agents (l'échelle d'empathie n'a pas été associée au facteur pratique, et le degré de socialisation des agents n'était lié qu'à un degré élevé d'imitation anticitriminelle et à un faible taux de manifestation amicale);

- b) contrairement à ceux qui préconisent l'utilisation d'une seule pratique correctionnelle, les résultats laissent voir que les agents efficaces emploient diverses pratiques, qui contribuent pour la plupart à contrôler le taux de récidive;
- c) la méthode de l'approche relationnelle non-directive s'est révélée la moins appropriée en matière correctionnelle. En fait, suite à ces résultats et à nos recherches documentaires, nous recommandons que tout programme bénévole fondé sur une formation d'écoute active soit suspendu, à moins que ne soit effectuée une étude systématique des conditions dans lesquelles une telle méthode peut être appliquée efficacement;
- d) les agents bénévoles et professionnels devraient tout au moins connaître les conclusions auxquelles nous sommes arrivés, ainsi que les conclusions d'autres chercheurs (Andrews, 1979b) quant au fait

qu'un agent correctionnel peut être activement efficace ou activement inefficace;

- e) il faudrait dispenser une formation adéquate aux agents correctionnels en matière d'autorité, d'imitation anticriminelle, de solution des problèmes axée vers l'action concrète du milieu, et quant aux moyens d'accroître l'accès des contrevenants aux ressources communautaires.

Prédiction de la récidive : validités fonctionnelle et prédictive des mesures des caractéristiques des probationnaires

Un second regard sur le tableau 1 nous apprend que l'âge, le sexe et deux des trois mesures d'évaluation de la personnalité des probationnaires constituent des indices statistiquement fiables permettant de prévoir les taux de récidive. Il faut remarquer que la prévisibilité de la récidive s'est accrue avec le temps, partant d'une corrélation multiple de .38 (toute récidive en cours de programme) pour atteindre une corrélation multiple de .47 à la fin des trois ans de contrôle postérieur au programme. Cette prévisibilité accrue de la récidive n'était pas due au facteur sélection (les valeurs Beta du facteur sélection en cours de programme et en période de contrôle étaient très semblables dans le tableau 2), mais plutôt à une plus grande validité de prédiction des mesures d'évaluation des caractéristiques des probationnaires. Nous croyons que cette prévisibilité croissante de la récidive reflète au moins trois considérations. D'abord, une période d'observation plus longue diminue

les risques d'erreurs dans l'évaluation (Epstein, 1979). Ensuite, les efforts de surveillance en cours de programme ont réussi à diminuer la prédisposition criminelle. Enfin, les effets du traitement différentiel ont amoindri la validité de prédiction des caractéristiques des probationnaires préalablement évaluées. Pour que la validité de prédiction des facteurs testés au préalable soit diminuée, il faudrait un changement réel de ces facteurs au cours de la phase d'intervention.

Les caractéristiques des probationnaires et de leur situation laissant prévoir une récidive se basaient sur deux méthodes : l'information biosociale de base recueillie par le biais d'entrevues ou de dossiers écrits, et les résultats obtenus à la batterie de tests papier-crayon sur l'attitude et la personnalité. Une étude du tableau 10 révèle que les meilleurs prédicteurs psychométriques de récidivisme étaient les mesures de Sentiments criminels, de Socialisation, de Psychopathie (agressive), de Névrose (simulation), d'Inadaptation-immaturité et des problèmes scolaires (Inadaptation scolaire).

Le tableau 11 nous apprend que les meilleurs indices biosociaux de récidive étaient l'âge, le sexe, le niveau d'études scolaires, l'état civil et les liens avec d'autres délinquants (complices et/ou amis délinquants mentionnés dans le PSR). Ces indices étaient plus fiables que le statut professionnel (de l'individu ou de ses parents) et que les condamnations antérieures pendant l'âge adulte. Malheureusement, l'évaluation de la stabilité professionnelle, peut-être considérée le meilleur prédicteur socio-historique de récidive par les auteurs (Andrews, Piers et al., 1980), n'était pas disponible.

Les données biosociales de base disponibles relativement aux probationnaires du programme CaVIC ont été réévaluées selon l'approche adoptée dans le Level of Supervision Inventory (LSI), une échelle risque-besoin actuellement élaborée par le Bureau de la probation et des libérations conditionnelles d'Ottawa (Andrews, 1981b). Cette approche consiste à attribuer aux différents indices de risque une valeur "0" (faible risque) ou "1" (risque plus élevé), et ces valeurs sont additionnées. Les indices de risque étaient l'âge (moins de 20 ans), le sexe (masculin), les liens avec d'autres contrevenants (quelques-uns), Blishen SES (moins de 50), la situation de famille (sans attaches), l'état civil (déjà séparé ou divorcé), le niveau professionnel (travailleur ou inférieur), l'occupation (chômeur), le degré d'instruction (inférieur à la 11^e année), et les antécédents judiciaires (récidiviste adulte). Les résultats obtenus avec le LSI variaient de 0 à 9 et se sont révélés plus fiables que tout autre test psychométrique ou biosocial : .27, $p < .001$ (en cours de programme); .37, $p < .001$ (période de contrôle); .41, $p < .001$ (fin de la période de contrôle). Le tableau 12 montre la répartition des résultats sur l'échelle biosociale LSI en relation avec la récidive. Notons que la répartition selon le LSI ne prétend pas constituer la méthode de prédiction la plus efficace en regard de l'information biosociale. Puisque le LSI est encore sous étude, une telle affirmation n'est pas encore possible.

Le tableau 13 présente un relevé d'une régression multiple graduelle de la récidive, qui incorpore les résultats du LSI et de la batterie de tests sur l'attitude et la personnalité. On a retenu un maximum de huit facteurs dans le tableau de prédiction. Il faut remarquer que le LSI a été la première variable à être incorporée, mais que l'ajout des données psychométriques a fait

croître la prévisibilité de la récidive. Dans l'ensemble, les fluctuations de la récidive à la fin de la période de contrôle étaient fonction des facteurs préalablement testés chez les probationnaires, dans une proportion de 24 %.

Comme le démontre l'annexe A, l'échantillonnage récidiviste a accaparé une grande part du processus judiciaire. Au total, 194 nouvelles condamnations ont été enregistrées pour les 185 cas. Les récidivistes recondamnés à plusieurs reprises ($n = 44$ ou 24 % de l'échantillonnage) représentent 85 % du nombre total de nouvelles condamnations. Comparé aux non-récidivistes et aux récidivistes qui n'ont été recondamnés qu'une seule fois, ce sous-groupe de récidivistes "chroniques" a obtenu la plus haute moyenne de résultats pour le LSI biosocial ($F(2/182) = 19.65, p < .0001$), et les moyennes les plus élevées pour la psychopathie ($F(2/170) = 8.27, p < .0004$), la névrose ($F(2/171) = 4.50, p .01$), l'inadaptation scolaire ($F(2/171) = 4.32, p < .01$) et l'inadaptation-Immaturité ($F(2/170) = 4.00, p < .02$). Les données biosociales et psychométriques de base peuvent aider à l'identification des récidivistes potentiels et peut-être même des individus criminellement plus actifs parmi ceux-ci. (Le fait que les mêmes mesures aient servi à prédire l'activité criminelle qui avait fait l'objet d'une auto-dénonciation laisse croire que ces mesures font plus que simplement mettre en évidence une propension à se faire prendre). La prédiction du récidivisme basée sur les mesures des attributs des contrevenants et de leurs relations entraîne certaines conséquences pratiques importantes. Parmi celles-ci, on peut retenir l'élaboration d'échelles risque-besoin susceptibles de faciliter l'identification des contrevenants qui tireraient le plus avantage d'un degré élevé de surveillance et d'un programme intensif, et de ceux qui profiteraient

le plus d'une attention plus réduite. Une autre question également importante toutefois, lorsqu'un programme a pour but de réduire le récidivisme, est de savoir quelles caractéristiques des contrevenants et de leur situation peuvent raisonnablement être influencées et pourraient, si elles étaient modifiées, entraîner une baisse des risques de récidive.

C'est le problème de la validité "fonctionnelle" ou "dynamique". L'évaluation par la validité fonctionnelle établit les corrélations entre les résultats du changement d'attitude (différence des résultats obtenus avant et après) et la récidive au cours des trois années de contrôle postérieur au programme. Cette période de contrôle servait à diminuer la possibilité que les nouvelles condamnations aient été imposées pour des actes commis avant le test passé six mois après la libération. Des corrélations partielles furent calculées avec un contrôle statistique pour l'âge, le sexe et les résultats antérieurs. On a suggéré la validité fonctionnelle pour les mesures d'identification avec d'autres criminels ($r = .19$, $p < .01$) et les dissensions familiales ($.17$, $p < .05$): un changement d'attitude vers des sentiments anticriminels et une amélioration de la situation familiale ont été associés à une baisse du taux de récidive. Alors que ces deux constatations s'intègrent bien dans une perspective générale d'apprentissage social, il faut aussi noter que la validité fonctionnelle de deux mesures additionnelles des sentiments criminels n'a pas été maintenue (tolérance envers les violations de la loi et attitudes envers la loi, la justice et la police). Nous croyons que la validité fonctionnelle des mesures des caractéristiques des contrevenants et de leur situation augmentera si :

- a) les mesures deviennent moins dépendantes des indices essentiellement socio-historiques;
- b) les batteries de tests comprennent plus d'observations directes du comportement et des situations; et,
- c) l'évaluation de la validité fonctionnelle se fait avec toute l'attention due aux variables modératrices potentielles comme l'âge, le sexe, l'aptitude à s'auto-diriger et les pressions sociales en faveur de la criminalité (Andrews, 1980b).

Résumé et conclusions¹

Ce contrôle triennal des probationnaires du programme CaVIC a permis de faire plusieurs constatations importantes :

- a) les probationnaires surveillés par les bénévoles sensibles aux relations interpersonnelles et prédisposés à manifester une attitude anticriminelle récidivaient moins que ceux qui avaient été jumelés à des bénévoles qui ne présentaient pas ces deux caractéristiques;
- b) l'efficacité de la surveillance exercée par les bénévoles ou les professionnels dépendait du type de probationnaire;
- c) les mesures objectives de comportement dans le cadre de plusieurs aspects des pratiques de surveillance se sont révélées des indices du taux de récidive;
- d) les pratiques efficaces à long terme étaient l'utilisation de l'autorité (et non la domination interpersonnelle), l'imitation anticriminelle, la résolution des problèmes axée sur l'aide communautaire, l'utilisation des ressources communautaires et l'abstention relative de l'utilisation de pratiques non-directives d'écoute active;

¹ Veuillez consulter la partie Résultats et analyse pour le détail.

- e) les effets de la surveillance intensive exercée par les bénévoles et la valeur de prédiction des mesures des pratiques utilisées étaient plus importants chez les probationnaires à risques élevés (mais pas nécessairement chez les cas à plus hauts risques);

- f) la prévisibilité du taux de récidive s'est accrue avec le temps, lorsqu'on l'a calculé en fonction des caractéristiques des contrevenants et de leur situation;

- g) une très grande partie des nouvelles condamnations ont été imposées à une proportion relativement faible des probationnaires;

- h) il a été prouvé que, dans une certaine limite, le changement et l'amélioration de l'atmosphère familiale vers une attitude anticriminelle, étaient liés à une diminution subséquente du récidivisme;

- i) les périodes de contrôle postérieures au programme ne servent pas uniquement à vérifier la continuité des effets de l'intervention mais aussi à vérifier si les effets de certains facteurs ne deviennent évidents qu'à plus long terme; ce fut le cas de la validité de prédiction du critère de l'utilisation des ressources communautaires par les agents.

Ces constatations suggèrent certaines stratégies d'application immédiate dans le système correctionnel, qui demandent toutefois une étude plus approfondie relativement aux moments et aux endroits les plus propices à cette application. Plus important peut-être, le rapport CaVIC a prouvé que les méthodes des agents correctionnels ont une incidence sur le taux de récidive. Tous ceux qui travaillent dans le domaine correctionnel sont persuadés qu'il est possible d'établir des listes d'effets correctionnels négatifs (dans la tradition de Martinson) comme des listes d'effets positifs (Ross et Gendreau, 1980). CaVIC démontre qu'il est possible d'identifier des séries de pratiques qui semblent faire augmenter les risques de récidive et beaucoup d'autres qui semblent les atténuer. De plus, les effets d'une série de pratiques peuvent dépendre des autres types de pratiques utilisées par l'agent. Le pouvoir attribué aux actions concrètes des travailleurs fournissant un service personnel est un phénomène auquel tous les praticiens devraient être sensibles et pour lequel on devrait les féliciter.

Comme deuxième conséquence, les directeurs et les agents ont à leur portée des moyens concrets d'influer sur les méthodes de counselling et de surveillance. Une première approche consiste à sélectionner les agents disposés à utiliser des méthodes efficaces. Une autre consiste à favoriser la surveillance intensive par les bénévoles (ou les professionnels) et à jumeler ceux-ci non pas aux "cas faciles", mais aux cas à risques élevés, qui sont plus susceptibles de tirer avantage d'une surveillance intensive. On devrait également créer des programmes de formation avant et pendant l'emploi, afin d'aider les travailleurs à améliorer l'efficacité des pratiques correctionnelles. Nous recommandons instamment de faire des recherches en cette matière en

vue de déterminer les niveaux de sélection les plus appropriés, ainsi que la formation, la structure de programme et le jumelage différentiel de chaque cas. Les conclusions du rapport CaVIC semblent indiquer qu'il en résulterait une réduction sensible des taux de récidive ainsi qu'une satisfaction relativement élevée de la part des participants.

Des évaluations systématiques des caractéristiques des probationnaires et de leur situation influent sur l'évaluation des risques, sur le choix des objectifs intermédiaires fonctionnels de changement et sur le traitement différentiel. Bien que les conclusions du rapport CaVIC soient loin d'être exhaustives relativement à ces trois types d'évaluation, les résultats constituent un ferme appui à une recherche poussée et rigoureuse sur les limites de leur application sur le plan éthique.

Le rapport CaVIC a fourni des renseignements sur la valeur attribuée aux évaluations de programme, qui reposent sur une base conceptuelle large mais explicite et qui traitent et/ou mesurent indépendamment les différents niveaux de programmes correctionnels. Puisqu'elles sont centrées sur la récidive, les conclusions concernent plus directement l'objectif du contrôle de la criminalité des programmes correctionnels. Toutefois, le programme CaVIC nous apprend qu'on ne devrait pas laisser les autres objectifs des programmes correctionnels prendre le pas sur les préoccupations relatives aux effets sur la récidive. Rappelons qu'une approche libérale de la sélection proposait de tenir compte des aptitudes interpersonnelles des travailleurs, mais aussi de leur tendance à établir des conditions anticriminelles. Une approche libérale des pratiques correctionnelles a démontré que les approches correctionnelles unidimensionnelles comportent de profondes lacunes et que la traditionnelle opposition entre

"autorité" et "aide" est un faux débat lorsque l'on compare les pratiques en et leurs résultats. De la même façon, l'approche libérale suggère de ne plus opposer les modèles correctionnels dits de "contrôle de la criminalité" à ceux de "justice pénale", et de s'attarder plutôt à la façon dont le rapport est établi entre les efforts correctionnels et les divers objectifs fixés. Nous doutons que même les partisans les plus fervents des objectifs de la justice pénale (économie, protection des droits des contrevenants, gestion de la peine, etc.) iraient jusqu'à soutenir que nous devrions délibérément (ou non) accroître le taux de criminalité ou ne pas prendre les mesures raisonnables pour faire décroître les activités criminelles. Les résultats du facteur sélection nous ont fourni bon nombre de renseignements sur la possibilité d'atteindre plusieurs buts grâce à des efforts spécifiques : la surveillance exercée par les agents très empathiques et très socialisés était associée à une baisse du récidivisme, mais également à des degrés élevés de satisfaction de la part de personnes à qui l'on attribue normalement des opinions plutôt divergentes, c'est-à-dire les directeurs, les agents et les probationnaires.

Il faut procéder à une recherche systématique des applications, de la répétition des expériences et de l'extension possible des conclusions et de l'approche du programme CaVIC dans divers domaines comme la probation et la libération conditionnelle des adultes, la probation chez les jeunes et la surveillance, les prisons, les écoles de formation, les foyers et les programmes de prévention et de santé mentale. Il faut étendre l'étude à un échantillonnage féminin, puisque nos enregistrements ne comprenaient aucune probationnaire, et que des preuves portent à croire que les corrélations et les indices de

prévisibilité de la criminalité chez les femmes ne sont pas toujours identiques aux facteurs liés à la criminalité chez les hommes (Addie, 1980). Il serait particulièrement intéressant de faire des comparaisons entre les différents bureaux. Une question majeure relative aux services sociaux est de savoir dans quelles conditions les caractéristiques du milieu influencent la réussite des efforts des agents. Les caractéristiques du milieu peuvent influencer sur les taux de récidive et sur le degré de satisfaction des clients de celui-ci, directement ou par le jeu des interactions avec les structures et les pratiques du bureau. La contribution du milieu ne peut être comprise que par le biais d'études comparatives des pratiques correctionnelles et de leurs résultats dans différents milieux.

Enfin, les conclusions des recherches du programme CaVIC et des autres études mentionnées dans la recension des écrits sur le sujet, s'adressent à ceux qui sont tenus de prendre des décisions quant à l'allocation de ressources limitées entre les divers bureaux de services sociaux. Sans vouloir intensifier la concurrence entre les bureaux, il semble que le système correctionnel soit dans une position relativement unique sur le plan de la qualité des preuves empiriques de l'aptitude du système à fournir de l'information sur la façon dont les ressources servent les objectifs énoncés. Le grand public et les politiciens doivent être conscients du fait que la recherche systématique dans le domaine correctionnel révèle que les pratiques et les structures correctionnelles ont un effet mesurable socialement important, et que, combinés à une évaluation rigoureuse des caractéristiques des contrevenants et de leur situation, les effets sur le taux de récidive peuvent en fin de compte influencer sur le taux de criminalité dans la collectivité.

Tableau 1

Analyse des écarts dans les taux de récidive des participants au programme
et au terme de la période de contrôle

Résumé des principaux effets

	Recondamnations				Nombre de recondamnations				Sévérité de la peine				Nombre de mois incarcérés	
	Durant le programme		Période de contrôle		Durant le programme		Période de contrôle		Durant le programme		Période de contrôle		pendant la période de contrôle	
	mc	F	mc	F	mc	F	mc	F	mc	F	mc	F	mc	F
Sexe de prob.	1.05	8.45***	2.53	13.58***	1.06	1.27	22.26	7.75***	10.77	5.65**	55.50	14.44***	92.55	4.6
Choix	.66	5.31**	.79	4.22**	6.18	7.45***	8.07	2.81*	13.81	7.25***	26.33	6.85***	87.07	4.3
Volontaire	.15	1.21	.00	.00	.94	.29	1.36	.47	2.90	1.52	.02	.00	1.54	.0
Âge-SNC	1.96	15.95***	3.59	19.24***	6.86	8.27***	58.39	20.34***	37.54	19.70***	79.07	20.58***	115.05	5.7
ICD	.10	.80	.80	4.27**	.00	.00	13.39	4.66**	2.42	1.27	15.12	3.93**	36.06	1.8
EMP	.18	1.42	.32	1.73	6.18	7.45***	7.09	2.47	9.09	4.77**	10.47	2.72*	23.56	1.1
Erreur	.12 (140)		.19 (140)		2.27 (155)		2.87 (155)		1.90 (140)		3.84 (140)		19.95 (155)	
Multiple R	.38		.47		.29		.44		.42		.49		.32	

* $p < .10$
 ** $p < .05$
 *** $p < .01$

Tableau 2

Principaux effets du facteur sélection sur la récidive,
durant le programme et au terme de la période de contrôle

	Degré élevé d'empathie et de socialisation	Autres agents (n = 104)	Beta	p
<u>Prob. recondamnés</u>				
Durant le programme	.14	.27	.15	.02
Contrôle	.29	.43	.14	.04
<u>Nombre moyen de recondamnations</u>				
Durant le programme	.16	.56	.19	.007
Contrôle	.75	1.20	.11	.09
<u>Sévérité moyenne de la peine imposée</u>				
Durant le programme	7.61	7.02	.18	.008
Contrôle	7.08	6.22	.18	.011
<u>Nombre moyen de mois d'emprisonnement durant la période de contrôle</u>				
	.45	1.94	.15	.04

Notes : a) Nous avons tiré les valeurs Beta et p des analyses résumées au Tableau 1. La baisse du facteur Beta dans le nombre moyen de recondamnations reflète vraisemblablement le fait qu'une peine plus sévère entraîne une réduction des occasions d'activité criminelle.

b) Dans la rubrique des peines, le résultat "8" n'a été atteint pour aucune recondamnation.

Tableau 3

Effets du facteur sélection dans les échantillons de volontaires et de spécialistes : pourcentage par rapport aux recondamnations

	Degré élevé d'empathie et de socialisation	Autres agents	Beta	F
<u>Échantillon de volontaires</u>	(n=35)	(n=55)		
Durant le programme	.067	.303	.28	7.35***
Période de contrôle	.253	.474	.22	4.63**
<u>Échantillon de spécialistes</u>	(n=36)	(n=57)		
Durant le programme	.217	.266	.05	1.00
Période de contrôle	.339	.435	.10	1.00

** $p < .05$

*** $p < .01$

Tableau 4

Quatre combinaisons des facteurs "empathie de l'agent" et "socialisation" par rapport aux recommandations, durant le programme et au terme de la période de contrôle

	Faible degré d'empathie		Degré élevé d'empathie		Interaction ^a F (1/172)
	Soc. faible (n=36)	Soc. élevée (n=30)	Soc. faible (n=46)	Soc. élevée (n=7)	
Programme	.19	.40	.28	.14	8.93***
Contrôle	.44	.53	.41	.30	3.02*

* $p < .10$

*** $p < .01$

^a Analyse des écarts en fonction de l'attitude empathique de l'agent, de la socialisation et de l'identification, ainsi que de l'âge et du sexe du probationnaire. Les taux de récidive ne sont pas ajustés en fonction des caractéristiques des probationnaires.

Notes: a) Pour les recherches futures. Nous n'avons pas constaté d'interaction significative de socialisation Volontaires x- Empathie x. Dans les deux échantillons - volontaires et spécialistes - la combinaison élevé-élevé a produit les plus faibles taux de récidive durant la période de contrôle (29 et 31 % respectivement). Toutefois, c'est dans le groupe de spécialistes que la combinaison faible degré d'empathie-degré élevé de socialisation est le plus fortement reliée aux taux de récidive (64 %, spécialistes; 43 % volontaires).

b) À l'intention des lecteurs familiers avec le rapport CaVIC initial. Nous avons fait une constatation très importante sur le plan théorique : il existe un lien entre le taux élevé de récidive durant le programme et la combinaison degré élevé d'empathie-faible degré de socialisation par rapport à la combinaison faible degré d'empathie-faible degré de socialisation. Cette constatation reste évidente pour l'échantillon des spécialistes, durant la période de contrôle (44 % par rapport à 33 %). Toutefois, dans l'échantillon de volontaires, nous avons constaté une augmentation très marquée chez les probationnaires surveillés par des agents à faible degré d'empathie et de socialisation, allant de 22 % (durant le programme) à 56 % au terme de la période de contrôle (par rapport à un taux de 38 % pour la combinaison degré élevé d'empathie-faible degré de socialisation).

Tableau 5

Incidence de la surveillance par des volontaires, selon le type de probationnaire :
récidive, durant le programme et contrôle

	Professionnel (n)		Volontaire (n)	
<u>Identification avec les autres criminels</u>				
<u>Durant le programme</u>				
Haut	.31	(50)	.21	(45)
Bas	.13	(37)	.21	(45)
<u>Contrôle</u>				
Haut	.51	(50)	.44	(45)
Bas	.21	(37)	.34	(45)
<u>Empathie</u>				
<u>Durant le programme</u>				
Haut	.26	(41)	.12	(37)
Bas	.24	(43)	.27	(53)
<u>Contrôle</u>				
Haut	.38	(41)	.28	(37)
Bas	.37	(43)	.46	(53)
<u>Socialisation</u>				
<u>Durant le programme</u>				
Jeunes non-socialisés	.53	(25)	.30	(32)
autres	.13	(68)	.19	(60)
<u>Contrôle</u>				
Jeunes non-socialisés	.62	(25)	.64	(32)
autres	.30	(68)	.28	(60)

Tableau 6

Incidence des facteurs "sélection" et "volontaire" sur la récidive au terme de la période de contrôle, selon les facteurs âge et socialisation du probationnaire et identification avec les autres criminels

	Degré élevé d'empathie et de socialisation		Autres agents	
	Volontaires (n)	Spécialistes (n)	Volontaires (n)	Spécialistes (n)
Risque le plus élevé ^a	.62 (9)	.50 (6)	.61 (13)	1.00 (9)
Risque intermédiaire ^c	.20 (10)	.41 (17)	.36 (22)	.39 (28)
Risque le moins élevé ^b	.12 (16)	.00 (11)	.39 (18)	.25 (16)

^a Clients présentant le risque le plus élevé: clients présentant un risque plus élevé que le facteur moyen, à l'égard de l'identification; ainsi que les jeunes non socialisés.

^b Clients présentant le risque le moins élevé: faible degré d'identification; clients plus âgés ou socialisés.

^c Clients présentant un risque intermédiaire : les autres probationnaires.

Note : Le nombre de cas est insuffisant pour permettre une classification plus poussée en fonction du facteur empathie des probationnaires.

Tableau 7

Corrélations entre les méthodes correctionnelles et la récidive (n = 46)

	Programme	Contrôle	Méthodes N. moyens (SD)
<u>Autorité</u>	-.38***	-.24**	.48 (.44)
<u>Anticriminel</u>			
Modèle (n = 33)	-.41***	-.36**	.88 (.26)
Renf. diff.	-.36***	-.19	.90 (.17)
<u>Règlement des problèmes</u>			
Communauté	-.29**	-.14	2.79 (1.17)
Pers./Émot.	.06	.00	.32 (.51)
Activités récréatives	.07	.02	.40 (.45)
<u>Renvoi; ressources comm.</u>	-.13	-.26**	.20 (.35)
<u>Relation</u>			
Attitude d'écoute active	.24**	.30**	.30 (.25)
Amitié	-.15	-.15	.24 (.20)
Ouverture	.13	.02	.32 (.29)
Renseignements concrets	-.17	-.15	.78 (.22)
	(Prop. REC.)	(.24)	(.39)

** p < .05

*** p < .01

Tableau 8

Effet modérateur de l'autorité sur la corrélation prévisible entre l'attitude d'écoute active et la récidive : coefficients de Pearson

	Autorité faible degré (n = 23)		Autorité degré élevé (n = 23)	
	<u>r</u>	Prop. REC.	<u>r</u>	Prop. REC.
Programme	.44**	.39	-.17	.09
Après le programme	.46***	.48	.08	.30
Écoute active, facteur moyen (SD)		.32 (.27)		.27 (.23)

** $p < .05$

*** $p < .01$

Tableau 9

Effet modérateur de la socialisation des probationnaires sur les corrélations entre les méthodes de consultation et la récidive durant la période de contrôle : coefficients de Pearson

	Faible degré de SOC (n=23)		Degré élevé de SOC (n=21)		
	<u>r</u>	Moyen (SD)	<u>r</u>	Moyen (SD)	<u>z</u>
Autorité	-.67***	.46 (.46)	.24	.49 (.44)	3.28***
Modèle anti-criminel (n=19)	-.39**	.88 (.29)	-.43**	.87 (.24)	(<u>ns</u>)
			(n=13)		
Règlement des problèmes;	-.35**	2.75(1.56)	.30	2.74 (.54)	2.08*
accent sur la comm.	-.41**	.30 (.46)	-.10	.11 (.16)	1.65**
Attitude d'écoute active	.47***	.31 (.27)	-.10	.26 (.20)	1.88**
	Prop. (REC.)	.48	.24		

- Note : a) L'empathie à l'égard des clients a un effet modérateur semblable à celui de la socialisation. On constate une corrélation positive entre les clients à faible taux d'empathie (.46, $p < .01$), par rapport aux clients à taux élevé d'empathie (-.22, ns). Le lien le plus direct avec l'autorité se manifeste dans le taux réduit de récidive chez les clients à faible taux d'empathie (-.53, $p < .01$), par rapport à (.12, ns).
- b) C'est seulement dans le groupe des clients à faible taux d'empathie qu'on a pu déceler un lien direct entre le taux réduit de récidive et les manifestations d'amitié de la part de l'agent (-.56, $p < .01$), par rapport à (.00, ns).
- c) Il existe une tendance positive entre le règlement des problèmes par le biais d'une approche personnelle/émotionnelle et le taux plus prononcé de récidive chez les clients qui s'identifient fortement aux autres criminels (.36, $p < .05$), par rapport à (-.28, $p < .10$).

Tableau 10

Validités fonctionnelle et prédictive des mesures prétestées d'attitude et de
personnalité des probationnaires (n=153)

	Prédictive (<u>r</u>)	Fonctionnelle (<u>r</u> partiel)
<u>Sentiments criminels</u>		
Loi, tribunaux, police	-.14**	.08
Tolérance envers les transgressions de la loi	.14**	.03
Identification avec les autres criminels	.12*	.19***
<u>Valeurs conventionnelles</u>		
Éducation	-.03	.01
Emploi	-.03	.04
<u>Sensibilité conventionnelle</u>		
aux règles : socialisation (Gough)	-.18**	.10
aux personnes: empathie (Hogfan)	-.05	-.03
<u>Sentiments de compétence personnelle/pouvoir social</u>		
Conscience des possibilités limitées	.10	-.08
Isolement, absence de norme, impuissance	-.01	.03
<u>Inconfort psychique</u>		
Estime de soi	-.06	-.01
Anxiété	-.02	-.01
<u>Traits de personnalité reliés à la criminalité</u>		
Psychopathie, agressivité	.28***	-.01
Névrose, simulation	.22***	-.03
Inadaptation, immaturité	.08	-.04
Maladaptation scolaire	.22***	-.01
Dissension familiale	.03	.17**

* $p < .10$; ** $p < .05$; *** $p < .01$.

Tableau 11

Validité prédictive de certaines mesures bio-sociales fondamentales:
proportions des cas de récidive durant et après le programme

	Programme (Tau)	Après le programme (Tau)	Fin de la période de contrôle (Tau)
<u>Age</u>			
moins de 20 ans (100)	.29	.40	.52
20 ans et plus (85)	.16	.11	.25
	(.15)**	(.33)***	(.28)***
<u>Sexe</u>			
masculin (145)	.27	.32	.45
féminin (40)	.10	.07	.17
	(.16)***	(.23)***	(.24)***
<u>Niveau académique</u>			
11 ou plus (66)	.17	.11	.23
10 ou moins (119)	.27	.35	.49
	(.12)*	(.27)***	(.25)***
<u>Etat-civil</u>			
Relation (40)	.12	.12	.22
Sép./veuf(ve)/div. (21)	.24	.15	.29
Célibataire (124)	.27	.35	.47
	(<u>ns</u>)	(.26)***	(.18)***
<u>Type de profession</u>			
Elevé (78)	.18	.27	.33
Travailleur (107)	.27	.26	.44
	(.11)	(<u>ns</u>)	(.11)*
<u>Occupation parentale (SES Blishen)</u>			
50 ou plus	.20	.28	.37
49 ou moins	.27	.25	.42
	(<u>ns</u>)	(<u>ns</u>)	(<u>ns</u>)
<u>Liens avec des délinquants^a</u>			
Complice et associés	.38	.36	.56
Complice ou associés	.21	.39	.50
Pas de renseignements	.28	.17	.37
	(<u>ns</u>)	(.19)***	(.18)**

a) Fondés sur les rapports PSR

Tableau 12

Bref inventaire socio-historique de la surveillance, par rapport à la proportion de probationnaires recondamnés, durant et après le programme, et au terme de la période de contrôle

CaVIC LSI	<u>n</u>	% du total	Programme		Après le programme		Terme de la période de contrôle	
			<u>f</u>	prop.	<u>f</u>	prop.	<u>f</u>	prop.
8-9	18	9.7	10	.56	9	.50	14	.78
6-7	69	37.3	20	.29	25	.36	36	.52
4-5	63	34.0	9	.14	15	.23	19	.30
2-3	27	14.6	4	.14	0	.00	4	.14
0-1	8	4.3	0	.00	0	.00	0	.00
			<u>(r = .27)</u>		<u>(r = .37)</u>		<u>(r = .41)</u>	

Tableau 13

Sommaire d'une régression multiple sur la récidive, au terme de la période de contrôle (n=167)

Variable	Beta	Multiple de R
Résultat LSI	.3588	.44
Socialisation	-.0092	.47
Simulation	.0090	.47
Inadaptation	.0084	.48
Tolérance pour les transgressions de la loi	.1037	.48
Loi, tribunaux, police	.1304	.49
Psychopathie	.0091	.49
Emploi	-.0055	.49

$F(8/158) = 6.28, p < .01$

Note: Procédure par étapes, utilisant au plus 8 facteurs de prédiction.

RÉFÉRENCES

- Addie, D. An Exploration of the Sex Differences in the Correlates of Criminality.
Thèse non publiée, honneurs, Université Carleton, 1980.
- Andrews, D.A. Functional Validity: Increasing the Theoretical and Practical Significance of Descriptive Research. Faculté de psychologie, Université Carleton, 1981a (En préparation).
- Andrews, D.A. Report on the First Year of the Assessment and Evaluation Project.
Présenté au ministère des Services correctionnels de l'Ontario, 1981b. (Non publié).
- Andrews, D.A. Some Experimental Investigations of the Principles of Differential Association Through Investigations Deliberate Manipulations of the Structure of Service Systems. American Sociological Review, 1980a, 45, 448-462.
- Andrews, D.A. A Personal, Interpersonal and Community-Reinforcement Perspective on Deviant Behaviour (PIC-R). Faculté de psychologie, Université Carleton, 1980b. (Non publié).
- Andrews, D.A. The Anticriminal Dimension of Correctional Counselling and Probation and Parole Supervision: The "What and How" of Effective Modeling and Reinforcement. Ottawa: Services de probation et des libérations conditionnelles, 1980c.
- Andrews, D.A. The Dimensions of Correctional Counselling and of Supervisory Process in Probation and Parole. Toronto: Ministère des Services correctionnels de l'Ontario, 1979a.
- Andrews, D.A. The Friendship Model of Voluntary Action and Controlled Evaluations of Correctional Practices: Notes on Relationships with Behaviour Theory and Criminology. Toronto: Ministère des Services correctionnels de l'Ontario, 1979b.

- Andrews, D.A. et Kiessling, J.J. Program Structure and Effective Correctional Practices: A Summary of the CaVIC Research. Chapitre de R.R. Ross et P. Gendreau (éd.) Effective Correctional Treatment. Toronto: Butterworth, 1980.
- Andrews, D.A., Kiessling, J.J., Russell, R.J. et Grant, B.A. Volunteers and the One-to-One Supervision of Adult Probationers: An Experimental Comparison with Professionals and a Field Description of Process and Outcome. Toronto: Ministère des Services correctionnels de l'Ontario, 1979.
- Andrews, D.A., Pirs, S., Walker, J. et Hurge, A. A Theoretical Research and Program Framework for Employment Oriented Services in Probation and Parole. Rapport d'étape au ministère des Services correctionnels de l'Ontario, 1980.
- Epstein, S. The Stability of Behaviour: On Predicting Most of the People Much of the Time. Journal of Personality and Social Psychology, 1979, 37, 1097-1126.
- Gendreau, P. et Leipziger, M. The Development of a Recidivism Measure and its Application in Ontario. Canadian Journal of Criminology and Corrections, 1978, 20, 3-17.
- Glaser, D. Remedies for the Key Deficiency in Criminal Justice Evaluation Research. Journal of Research in Crime and Delinquency, 1974, 10, 144-54.
- Gouch, H.G. Manual for the CPI. Palo Alto: Consulting Psychologist, 1969.
- Hogan, R.T. Development of an Empathy Scale. Journal of Consulting and Clinical Psychology, 1969, 33, 307-316.
- Kiessling, J.J. et Andrews, D.A. Behavior Analysis Systems in Corrections: A New Approach to the Synthesis of Correctional Theory, Practice, Management and Research. Canadian Journal of Criminology, 1980, 22, 412-427.
- Ross, R.R. et Gendreau, P. (eds.) Effective Correctional Treatment. Toronto: Butterworth, 1980.
- Wormith, J.S. Converting Prosocial Attitude Change to Behaviour Change Through Self-Management Training. Dissertation de doctorat, Université d'Ottawa, 1977.

Annexe A

Sommaire des échelles de mesure de la récidive

Annexe A : Vue d'ensemble des mesures de récidive

Le tableau A1 présente une vue d'ensemble des mesures de récidive : la proportion de probationnaires qui ont fait l'objet d'une nouvelle condamnation au cours du programme et pendant chacune des trois années de la période de contrôle postérieure au programme; le nombre moyen de nouvelles condamnations; le résultat du test sur les peines (Gendreau et al., 1978) et le nombre moyen de mois d'incarcération au cours de la période de contrôle. Le nombre et la gravité des activités criminelles ont généralement diminué d'une période d'évaluation à l'autre. Par exemple, 23 pour cent des probationnaires ont fait l'objet d'une nouvelle condamnation au cours du programme, mais moins de dix pour cent d'entre eux ont été condamnés pendant la troisième année de la période de contrôle. Le nombre moyen de nouvelles condamnations au cours du programme (0,40) a diminué de moitié au cours de la troisième année de la période de contrôle (0,19).

L'étude cumulative des tendances démontre que le nombre de récidivistes a presque doublé entre le début du programme et la fin de la troisième année de la période de contrôle, passant de 23 à 40 pour cent de l'échantillon.

Nous tenons à souligner que seuls 20 pour cent des probationnaires avaient été condamnés à l'emprisonnement à la fin de la période de contrôle (le tableau A2 contient un résumé des décisions). En règle générale, on a jugé que les infractions et les contrevenants ne justifiaient pas le choix de la peine la plus lourde. La majorité des infractions étaient des infractions contre les biens.

Les récidivistes (n = 73) ont suscité un nombre considérable de formalités judiciaires. On a enregistré un total de 194 nouvelles condamnations, soit une moyenne de 2,68 infractions par récidiviste. On compte 270 mois d'incarcération au cours de la période de contrôle de trois ans, soit une moyenne de 3,70 mois par récidiviste. Les récidivistes ayant fait l'objet de plus d'une nouvelle condamnation (n = 44 ou 24 pour cent de l'échantillon total) ont subi 164 des 194 condamnations, soit 85 pour cent du nombre total et une moyenne de 3,75 condamnations chacun.

La récidive en cours de programme a constitué un indice utile pour prévoir la récidive postérieure au programme. À peine 21,1 pour cent des non-récidivistes en cours de programme (n = 142) ont fait l'objet d'une nouvelle condamnation pendant la période de contrôle, par comparaison à 44,2 pour cent des 43 récidivistes en cours de programme, $Tau = 0,22$ $p < 0,001$. Vingt-quatre (33 pour cent) récidivistes (n = 73) ont subi une nouvelle condamnation au cours du programme, 19 ont été condamnés au cours des deux étapes et 30 (41 pour cent) ont été condamnés au cours de la période postérieure au programme.

Le tableau A3 illustre les corrélations entre les groupes de données portant sur le programme et la période de contrôle. Le tableau A4 indique les corrélations de probabilité entre les évaluations en cours de programme et celles de la période de contrôle. La simple dichotomie entre l'absence de nouvelle condamnation ("0") par opposition à une nouvelle condamnation ("1") apparaît comme l'évaluation la plus informative par sa facilité d'interprétation et sa relation avec les autres mesures. Dans les deux groupes de données portant sur le programme et la période de contrôle, la donnée "toute

forme de récidive" avait une corrélation plus étroite avec la peine que le "nombre de nouvelles condamnations". Pour les prévisions relatives à la période de contrôle fondées sur la période du programme, la donnée "toute condamnation en cours de programme" a constitué un meilleur indice que le "nombre de nouvelles condamnations". En raison de sa simplicité et de son caractère informatif, l'évaluation dichotomique a servi de critère principal dans le corps du présent rapport.

Tableau A1
Sommaire des données sur la récidive (n=185)

Après le programme

Programme	Année I	Année II	Année III	Total	Terme après le de la programme période de contrôle	
Proportion des détenus avec une offence ou plus	.232	.135	.135	.097	.265	.395
Nombre moyen	.40	.20	.26	.19	.65	1.05
Peine moyenne	7.24	7.49	7.49	7.59	6.92	6.43
N. moyen de mois en prison	-----	.42	.67	.37	1.46	----

Tableau A2
Index des peines, Peine la plus sévère
durant ou après le programme

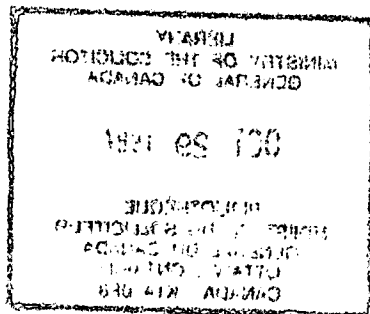
	<u>f</u>	<u>Pourcentage</u>
1. Prison, 2 ans et plus	0	0.0
2. Prison, 90 jours à 2 ans moins 1 jour	26	14.1
3. Prison, 89 jours ou moins	11	5.9
4. "Recherché", "en liberté illégale"	5	2.7
5. Probation	25	13.5
6. Amende, peine avec sursis	6	3.2
7. Condamnation non enregistrée	112	60.5

Tableau A3

Corrélation entre les indices de récidive dans les bases de données,
durant et après le programme (n=185)

NOUVELLES CONDAMNATIONS

	Une offence ou plus	Nombre	Peine
			(Programme)
Une offence ou plus	X	.73	-.85
Nombre	.70	X	-.74
Peine	-.87	-.77	X
			(Après le programme)



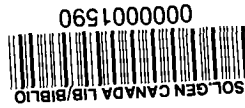


Tableau A4

Indice de récidive durant le programme, et prévisibilité de la récidive après le programme (Pearson, rs)

NOUVELLES CONDAMNATIONS

	Une offence ou plus	Nombre	Peine	Mois de prison
<u>Programme</u>				
Une offence ou plus	.22	.17	-.20	.22
Nombre	.12	.15	-.13	.19
Peine	-.23	-.25	.24	-.38

